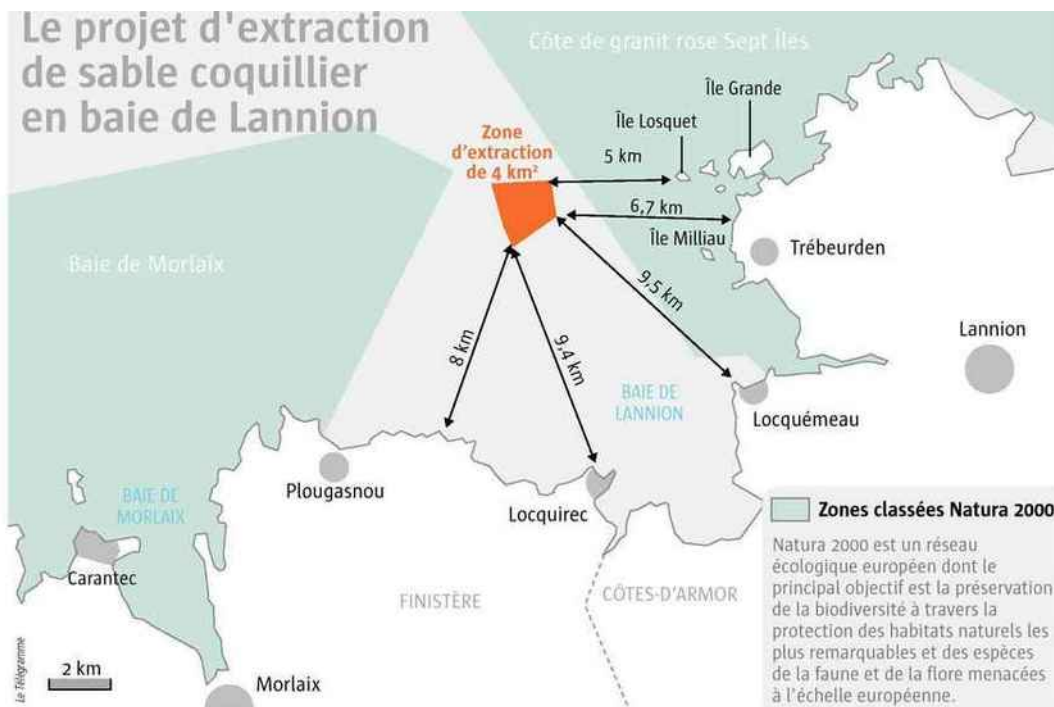




Extraction de sable. Feu vert à Paris

Samuel Ribot/ALP

Le ministre de l'Économie a tranché en faveur du projet de la Compagnie armoricaine de navigation. Malgré l'opposition farouche des élus et des associations environnementales, du sable coquillier à destination des agriculteurs bretons va donc être extrait de la baie de Lannion (22).



Ils n'ont pas tenu jusqu'au bout Peu apres midi, hier, a Bercy, les representants du collectif Le Peuple des Dunes en Tregor ont quitte la reunion presdee par le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron Ce dernier venait juste de leur annoncer qu'il accordait a la Compagnie armoricaine de navigation (Can) la concession necessaire au demarrage de son projet d'extraction de sable coquillier en baie de Lannion Un coup dur pour les opposants au projet comme pour les elus, tous venus defendre cette zone cotiere face a une exploitation qu'ils estiment dangereuse sur le plan environnemental et nefaste sur le plan economique Emmanuel Macron, lui, se voulait rassurant a l'issue de la reunion « Les etudes concluent avec suffisamment de certitude a l'absence d'impact significatif sur l'environnement et les autres activites pour pouvoir debuter l'extraction », a t il indique dans un communique, estimant que sa decision resulterait « d'une application raisonnee du

principe de precaution »
Pas pendant l'été Concretement, cette « application raisonnee » se traduit de la facon suivante en 2020, le volume d'extraction maximal sera limite a 250 000 m³ de sable par an, alors que la demande initiale portait sur 400 000 m³ D'ici la, l'extraction sera progressive 50 000 m³ la premiere annee, 100 000 m³ la deuxieme annee, puis 150 000 m³ les trois annees suivantes L'extraction sera interdite durant la periode estivale, du mois de mai au mois d'août inclus Enfin, un etat initial environnemental sera etabli avant le debut de l'activite et servira de base au travail de la commission de suivi qui encadrera l'activite de la Can Ce cadre a beau être strict, il ne satisfait pas les opposants au projet, qui ne retiennent qu'une seule chose de cette decision « Certes, les volumes sont inferieurs a ceux initialement reclames par l'exploitant Mais l'important, ce ne sont

pas les volumes Parce que des qu'on attaquera la dune, on attaquera la biodiversite, s'est ainsi indigne Alain Bidal, president du collectif Le Peuple des Dunes en Tregor Aujourd'hui, la baie est en danger, sur le plan environnemental mais aussi sur le plan de l'emploi » Selon le Collectif, 160 a 450 emplois seraient menaces dans les secteurs de la pêche, de la mytiliculture (elevation de moules) et du tourisme
« Dans l'ADN du groupe » Evidemment, du côté de la Compagnie armoricaine de navigation, la decision a ete accueillie tout autrement « Je pense que le compromis trouve par le ministre est sage », a declare Bernard Lenoir, directeur du developpement de la Can, avant de couper court a toute hypothese d'un recul de sa societe face aux nouvelles contraintes imposees par les autorites « Il n'est absolument pas question que nous changions d'avis Le produit d'origine marine est dans l'ADN du

groupe Roullier et c'est une necessite pour nous que de pouvoir disposer d'un gisement de calcaire marin » Pour autant, les premiers grains de sable sont encore loin d'être prelevés Il va d'abord falloir etabli un etat initial environnemental du site Cette tâche sera conduite pour la Can par un bureau d'etudes prive, qui devra agir dans le respect d'un cahier des charges etabli par l'Ifremer et impose par l'autorite prefectorale
Nouvelle réunion à l'automne A l'automne, une nouvelle reunion permettra aux acteurs du dossier de prendre connaissance des resultats de cette etude Ce n'est qu'à ce moment la et si l'etat initial le permet, que l'arrête prefectoral d'ouverture des travaux pourra être pris pour une duree d'un an D'ici la, Emmanuel Macron aura pu mesurer l'etat de la mobilisation suscitee par le projet Le ministre s'est, en effet, engage a venir sur place dans les prochains mois



## Les réactions

**Alain Bidal, président du collectif Le Peuple des Dunes en Trégor** « Le ministre nous a expliqué que, dorénavant, des procédures seraient mises en place pour étudier des sites implantés au large. Mais pour Lannion, c'est trop tard ! ( ) On va exploiter cette décision médiatiquement et politiquement. 7 000 personnes sont venues manifester le 24 janvier contre ce projet. Si le département est passé à droite, on n'y est peut-être pas pour rien. Il y a des régionales qui se profilent et nous sommes prêts à agir de la même façon, si c'est la seule façon de se faire entendre. »

**Bernard Lenoir, directeur du développement de la Can.** « C'est l'aboutissement d'un processus de concertation qui porte ses fruits puisque nous allons très vraisemblablement obtenir le titre minier. De notre point de vue, tout le monde a été entendu puisque

l'ouverture des travaux va être soumise à des conditions beaucoup plus exigeantes que ce qui était prévu. Par rapport à la demande initiale, l'en-semble du volume a été diminué de 60 %. C'est contraignant bien sûr, mais il fallait tenir compte des observations faites par les élus, les associations et les autres professionnels. Pour nous, à ce stade, le projet est toujours viable. »

**Joël Le Jeune, président de Lannion Trégor Communauté.** « C'est une forme de compromis qui a été trouvée mais ça va être dur à faire comprendre. Pour nous, la solution, c'est que d'ici deux ans, l'extraction se fasse au large, sur des bancs à 40 km des côtes du Trégor. D'ici là, il va falloir gérer la transition. Il faut qu'on continue à mettre la pression. Les choses ne sont pas jouées. Les conditions qui ont été posées sont très

dures, à la limite de ce que peut accepter une société qui désire lancer une activité. Selon moi, l'exploitant a tout intérêt à étudier une solution alternative, comme celle qui a été donnée dans le rapport commun des ministères de l'Écologie et de l'Industrie. »

**Jean-François Omnes, Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France.** « Le gros problème, c'est la localisation. C'est une zone côtière, qui concentre les activités nautiques et où les poissons se reproduisent. C'est donc une attaque contre la pêche de plaisance et la pêche professionnelle. »

**Alain Faivre, maire de Trébeurden.** « Nous allons rester très vigilants au niveau du comité de suivi. Mais l'exploitation ne va pas démarrer tout de suite et je rappelle que nous avons une période de non-prélèvement

annuelle systématique, qui ira du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre. On est donc « protégés » jusqu'au mois de septembre prochain. Maintenant, la population peut tout à fait s'exprimer, notamment à travers les associations. »

**Corinne Erhel, députée socialiste des Côtes-d'Armor.** « Il fallait essayer de trouver une porte de sortie honorable. J'étais contre le projet, en raison de sa localisation. Emmanuel Macron attend pour l'automne des compléments d'informations sur les activités économiques sur la zone. En parallèle, il a demandé à la Can de prospecter plus au large, sur des bancs de sable, identifiés par Ifremer à 20 km des côtes. L'arrêt préfectoral ne sera initialement délivré que pour une période d'un an, afin de rendre effectif le suivi des opérations d'extraction et en permettre l'arrêt si nécessaire. »